



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/733
11 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
Point 18 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

Lettre datée du 9 novembre 1987, adressée au Président de
l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la
Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que la Suède a décidé de renoncer à sa qualité de membre du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux à compter du 31 décembre 1987.

La Suède se retire du Comité conformément à la pratique établie consistant à instaurer une rotation entre les trois pays nordiques, le Danemark, la Norvège et la Suède. Le Représentant permanent de la Norvège a indiqué que son pays est prêt à remplacer la Suède au Comité à la date précitée.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Suède
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Anders FERM